

## Note des débats à l'Assemblée de l'Union française sur la participation des PTOM au Marché commun (4 février 1957)

**Légende:** Le 4 février 1957, la direction générale des Affaires économiques et financières du ministère français des Affaires étrangères rend compte des débats à l'Assemblée de l'Union française sur l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) au Marché commun. L'Assemblée a en effet voté une proposition favorable à la participation progressive des PTOM au marché, mais a également demandé un régime préférentiel pour les produits agricoles ainsi que la contribution des partenaires de la France aux dépenses d'infrastructures économiques et sociales.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française  
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

**Avertissement:** Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/note\\_des\\_debats\\_a\\_l\\_assemblee\\_de\\_l\\_union\\_francaise\\_sur\\_la\\_participation\\_des\\_ptom\\_au\\_marche\\_commun\\_4\\_fevrier\\_1957-fr-5044d1eb-d86b-4b59-b1d0-122cafoa269c.html](http://www.cvce.eu/obj/note_des_debats_a_l_assemblee_de_l_union_francaise_sur_la_participation_des_ptom_au_marche_commun_4_fevrier_1957-fr-5044d1eb-d86b-4b59-b1d0-122cafoa269c.html)



**Date de dernière mise à jour:** 01/03/2017

JB/CT

Direction Générale des Affaires  
Economiques & Financières  
Service de Coopération  
Economique

4 février 1957

N O T E

Objet. Débats sur la participation  
des pays d'outre-mer au  
marché commun à l'Assemblée  
de l'Union Française.

L'Assemblée de l'Union Française a examiné les problèmes posés par la participation des pays d'outre-mer au marché commun au cours de débats qui se sont déroulés les 24, 25 et 29 janvier. Par 107 voix contre 39 (Républicains sociaux, progressistes et communistes), l'Assemblée a voté une proposition favorable à la participation progressive des pays d'outre-mer de la zone franc à ce marché commun.

L'Assemblée a invité le Gouvernement à poursuivre les négociations engagées à Bruxelles, en y associant des représentants des pays d'outre-mer, et a notamment demandé pour les produits agricoles un régime préférentiel contrôlé par un ou plusieurs organismes européens. Les produits industriels de l'Outre-Mer devraient bénéficier de la réciprocité.

.../...

sité en ce qui concerne la libération des importations et prendre les mesures de protection indispensables à la sauvegarde de leur promotion économique et sociale et appliquer progressivement à tous les pays du marché commun le régime des échanges dont bénéficie la métropole, ce qui devrait permettre un abaissement progressif des prix dans la zone franc. Cette application progressive serait liée à l'écoulement des produits d'outre-mer dans le marché commun.

L'Assemblée de l'Union Française demande enfin que les partenaires de la France contribuent aux dépenses d'infrastructure économiques et sociales, par l'intermédiaire d'un fonds d'investissements pour les pays d'outre-mer. Les appels à la concurrence pour ces dépenses seraient ouverts aux pays du marché commun, mais en restant en fonction de la participation de ces pays au financement des investissements. Les investissements privés et les conditions d'établissement corrélatives seraient impossibles pour les ressortissants du marché commun sans discrimination.

Outre les rapporteurs MM. OLLEON et MONNET, MM. DUSSEAUX, Charles GROS, LEGER, GIOVANI, SCHMITT, OUDARD, VIGNES, ANTONINI, Le BRUN, KERTS et JUNILLON sont intervenus dans la discussion générale à laquelle aucun représentant indigène n'a assisté.